

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
11 décembre 2025**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 697 relatif au budget pour l'année 2026, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2026 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 697 du 18 novembre 2025, présentant un total de charges de CHF 24 635 300 et un total de revenu de CHF 23 373 000

Ainsi délibéré en séance du 11 décembre 2025.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich